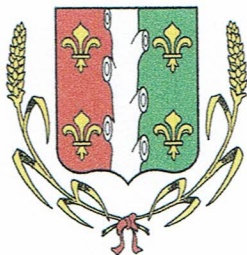


MAIRIE
DE
GRÈGES



Le conseil municipal s'est réuni le 2 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Daniel LEFEVRE, maire de Grèges.

DECISIONS PRISES :

-Vote des taux d'imposition suivants pour 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,12% (dont taux départemental 2020 25,36%) ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,86%.

-Approbation du budget primitif 2021 équilibré en dépenses et en recettes à 760 000.00€ :

- fonctionnement : 480 000.00€ ;
- investissement : 280 000.00€.

-En raison de la prolifération de rongeurs, une **campagne de dératisation** va être mise en place au Clos de la Maison Blanche (Logiseniors).

Le maire
Daniel LEFEVRE